

peuvent avoir une incidence dans le domaine de l'énergie des transports; met en œuvre et administre des mesures touchant le développement technologique, l'information et l'aide financière accordée à l'industrie et au grand public, et voit à l'établissement de normes et de règlements.

La Direction de l'économie d'énergie et du remplacement du pétrole formule des recommandations de politiques dans le domaine des économies d'énergie et du remplacement du pétrole; entreprend des analyses de la demande énergétique et des facteurs pouvant influencer sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, et évalue les possibilités d'amélioration en la matière; incite les industries ainsi que les propriétaires et locataires à adopter des mesures d'économie d'énergie et de remplacement du pétrole par la mise en œuvre de programmes d'aide financière directe et de programmes d'information et de formation; vérifie le bilan énergétique des immeubles et installations du gouvernement fédéral; et identifie les secteurs prioritaires où il existe des possibilités d'économiser l'énergie et de remplacer le pétrole, et où l'intervention fédérale est jugée insuffisante. La Direction s'est également vu confier des responsabilités précises aux fins de la mise en œuvre de programmes dans les régions. Elle suit de près l'évolution de la situation énergétique au niveau régional, examine les programmes nouveaux et existants dans une perspective régionale, et assure des rapports constants avec les coordonnateurs fédéraux dans les bureaux régionaux.

Secteur des hydrocarbures

Le Secteur des hydrocarbures, dirigé par M. Roland Priddle, a la responsabilité d'élaborer et d'appliquer les politiques et les programmes visant à assurer une mise en valeur ordonnée et une utilisation efficace des ressources en pétrole et en gaz naturel du Canada. Les responsabilités du Secteur comportent également l'administration du régime de tarification et d'indemnisation pétrolières, l'application du Programme de construction des embranchements de gaz naturel au Québec, qui prévoit la construction de gazoducs dans cette province, et l'évaluation des ressources pétrolières; il donne également son avis sur les politiques et les programmes touchant l'approvisionnement en pétrole canadien et importé, et le secteur aval du raffinage et de la commercialisation du pétrole.

Le Secteur des hydrocarbures comprend cinq directions: la Direction des ressources pétrolières, la Direction des approvisionnements pétroliers, la Direction de l'utilisation du pétrole, la Direction du gaz naturel et la Direction des programmes de tarification pétrolière et d'indemnisation.

La Direction des ressources pétrolières fournit des analyses et conseils de nature économique et technique relativement aux approvisionnements en pétrole brut et en gaz naturel au Canada et ailleurs; gère les travaux de recherche-développement portant sur l'exploration et la production du pétrole et du gaz naturel, et les techniques de valorisation; analyse et publie les résultats de l'activité du secteur amont de l'industrie du pétrole.

La Direction des approvisionnements pétroliers fournit des conseils, des analyses et des renseignements au sujet des besoins canadiens en pétrole et donne son avis sur les approvisionnements canadiens et étrangers disponibles pour répondre à la demande. La Direction fait également en